**Modèle d’arrêté instituant un bureau secondaire de vote pour le comité social territorial**

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président de…………

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment ses articles 38, 39 et 45,

Vu l’arrêté NOR : TFPF2204780A du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique.

Considérant la consultation des organisations syndicales en date du…………..

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il est institué à…………(*indiquez le(s) lieu(x))* un bureau secondaire de vote pour l’élection des représentants du personnel au comité social territorial.

**ARTICLE 2 :** Le bureau secondaire de vote sera composé comme suit :

-Président :…….… Suppléant : ……….

-Secrétaire :……… Suppléant : ……….

Délégué de chaque organisation syndicale :

-Liste … : … ; Suppléant : ……

-Liste … : …; Suppléant : ……

-Liste … : …; Suppléant : ……

**ARTICLE 3 :** Le(s) bureau(x) secondaire(s) de vote sera/seront ouvert(s), pendant 6 heures au moins, le jeudi 8 décembre 2022 de ……….…. heures à ………... heures.

**ARTICLE 4 :** Le(s) bureau(x) secondaire(s) devra/devront établir et transmettre le procès-verbal des opérations de recensement et de dépouillement au bureau central de vote qui centralise les résultats.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l’Etat dans le département et affiché.

Madame la Maire / Monsieur le Maire

Madame la Présidente / Monsieur le Président

*(nom, prénom et qualité lisibles)*

Madame la Maire / Monsieur le Maire / Madame la Présidente / Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.